

GUIDE DE LOCATION DE LA FILATURE D'ANGREVIERS/ REGLEMENT INTERIEUR

Mise à jour Avril 2024

DOCUMENT À LAISSER DANS LE GITE (MERCI!)



Alcool et stupéfiant

L'usage des stupéfiants est strictement interdit dans le bâtiment. Les risques liés aux excès d'alcool sont assumés par les personnes elles-mêmes et par l'organisateur qui doit protéger ses convives en situations d'alcoolisation (risques liés à la conduite automobile, à l'utilisation des appareils électriques et chauffant et aux chutes).

Barbecue

Deux barbecues sur roulette sont mis à votre disposition (en option) en bas de l'escalier principal au niveau 0. L'utilisation d'alcool à brûler ou d'essence pour allumer le barbecue est strictement interdite. Veuillez utiliser les allume-feu vendus dans le commerce. Attention après usage des barbecues pour éviter d'émettre de la fumée dans l'escalier (risque de déclenchement de l'alarme incendie).

Bruit

Afin que votre réception soit réussie sans perturber le voisinage, nous vous demandons de suivre les recommandations suivantes :

- **Ne pas ouvrir les fenêtres de la grande salle côté centre scolaire**, mais en cas de besoin ne les ouvrir que côté Sèvre.
- Ne pas sortir les appareils d'amplification musicale dans la cour.
- N'utiliser que le matériel de sonorisation mis à disposition dans le gîte.
- Ne pas se regrouper sur la passerelle tard le soir, mais plutôt en dessous au niveau de l'espace fumeur et dans la cour.

Chutes

Il est formellement interdit de s'asseoir ou de monter sur les différentes rampes, murets, bords des fenêtres, etc., dans le bâtiment extérieur. Le Moulin Idéal dégage toute responsabilité en cas de blessure entraînée par ce type de comportement.

Déchets

Nous devons trier nos déchets : vous devez mettre les déchets recyclables, (plastique, métal, emballages) à l'exception du verre, du papier et du carton, dans la benne jaune au bout de la passerelle ; mettre les déchets ménagers dans des sacs poubelle bien fermés avant de les mettre dans la benne verte. Un bac de 360l de chaque couleur est à votre disposition, le

GUIDE DE LOCATION DE LA FILATURE D'ANGREVIERS/ REGLEMENT INTERIEUR

Mise à jour Avril 2024

DOCUMENT À LAISSER DANS LE GITE (MERCI!)

remplissage du premier est gratuit (conformément aux conditions générales de location), le remplissage (même partiel) du second : 15€. En ce qui concerne le verre, vous devez l'emporter dans un collecteur, idem pour le papier **et le carton**. Vous en trouverez un sur le bord de la route en allant vers Gorges (600 mètres du gîte).

En cas d'oubli ou de négligence, le traitement des ordures ménagères par nos soins vous serait facturé 50€ minimum.

Décoration

Vous pouvez décorer la salle à votre guise à condition bien-sûr de tout enlever avant votre départ, y compris les éventuelles agrafes, ficelles, et de restituer la salle dans son état initial (attention aux peintures).

Bien faire attention également à enlever les éventuelles décorations disposées dans le parking mis à disposition par le collègue voisin.

Electricité

Nous vous recommandons de ne pas faire fonctionner en simultanée tous les équipements les plus gourmands en énergie (lave-vaisselle, four ...) en plus d'équipements que vous apportez (éclairage, appareil à galettes, etc.). En cas de coupure générale du compteur, le disjoncteur se trouve dans le petit local en haut du petit escalier extérieur en ciment dans la petite cour (près du portail d'accès des pompiers). La clef du petit local est mise à votre disposition avec les autres clefs.

Enfants

En cas de présence d'enfants en bas âge, nous vous demandons de prévoir les éventuels accessoires de sécurité et de confort nécessaires à votre séjour (chaises bébé, barrières d'escalier, lits parapluie, chauffe-biberon, alèses imperméables pour les lits du gîte). Des barrières de sécurité empêchant l'accès à la Sèvre ont été installées. **Veillez à ce que ces barrières restent fermées**, et à ce que les enfants ne restent pas au bord de l'eau sans surveillance.

Feux d'artifice et lanternes chinoises

Pour des raisons de protection de l'environnement et en raison de risques incendies, (le site est dans une zone classée sensible), les feux d'artifices, les lancements de confettis, les feux de Bengale, les lanternes chinoises sont strictement interdits.

Fumeurs

Pour des raisons de bruit, de sécurité et de propreté, les fumeurs doivent impérativement se tenir **sous la passerelle** au niveau 0, et ne pas écraser leurs mégots par terre. Il est interdit de fumer à un autre endroit en particulier sur la passerelle et dans le bâtiment du fait de la présence de détecteurs de fumée un peu partout dans les locaux. Il est strictement interdit de fumer dans l'ensemble du bâtiment. L'usage de la cigarette électronique est également interdit dans l'ensemble du bâtiment.

GUIDE DE LOCATION DE LA FILATURE D'ANGREVIERS/ REGLEMENT INTERIEUR

Mise à jour Avril 2024

DOCUMENT À LAISSER DANS LE GITE (MERCI!)

Fumigènes

Les fumigènes, appareils à vapeur et à fumée sont interdits dans l'ensemble du bâtiment.

Gazinière

La gazinière est installée en gaz butane bouteille. En cas de rupture de gaz, vous trouverez dans le même espace une deuxième bouteille de gaz.

Handicap

Deux chambres pour les personnes à mobilité réduite avec des sanitaires et des toilettes aménagés, sont à votre disposition au niveau 1. Outre les personnes à mobilité réduite, ou ayant des difficultés à monter les escaliers, ces chambres sont aussi **obligatoires pour les déficients auditifs**, (présence d'alarmes à signaux lumineuses adaptées, en cas de déclenchement de l'alarme incendie). Ces chambres sont aussi vivement recommandées pour les personnes à forte corpulence. (douche et toilettes spacieuses), et recommandées pour les non voyants (évacuation d'urgence plus facile).

Inondation

Même en cas de crue, le site reste intégralement accessible par la passerelle. Cependant **si la porte de sortie au niveau 0 en bas de l'escalier de secours n'est plus manoeuvrable, et/ou si les moyens de secours pompiers ne peuvent plus accéder le long du bâtiment au niveau 0, le site doit être évacué, le temps que la porte de secours et l'accès des moyens de secours reviennent à une situation normale.**

Dans le cas de suites juridiques éventuelles, le cas de l'inondation sévère doit s'apparenter à un cas de force majeure pour le propriétaire, la survenue des inondations sur la Sèvre Nantaise n'étant prévisibles que quelques heures à l'avance.

Ménage

Le ménage de fin de séjour est compris dans le prix de votre location, dans une limite de saleté raisonnable. Cependant nous vous demandons de laver et de ranger la vaisselle, de trier vos ordures ménagères (voir rubrique «déchets»), de laisser les poubelles vides et propres et de garder l'ensemble des appareils ménagers propres (réfrigérateurs, four, lave-vaisselle, cafetières, gazinière, plans de travail, etc.). De même, vous devez maintenir tous les espaces extérieurs propres sans cotillons, sans papiers, sans mégots.

Stationnement

Vous pouvez stationner dans l'ensemble de la cour des deux côtés de la passerelle sauf contre le bâtiment, espace exclusivement réservé à l'accès pompiers.

Nous avons un accord avec le centre scolaire voisin pour stationner jusqu'à 25 véhicules dans leur parking, à condition que cet espace soit respecté. Un autre parking situé sur le même côté de la route que la Filature presque en face du parking du centre scolaire est aussi à votre disposition (attention, ce parking est situé en bord de Sèvre et peut ne pas être accessible en cas de fortes intempéries, nous consulter).

GUIDE DE LOCATION DE LA FILATURE D'ANGREVIERS/ REGLEMENT INTERIEUR

Mise à jour Avril 2024

DOCUMENT À LAISSER DANS LE GITE (MERCI!)

En revanche, il est strictement interdit de stationner dans l'impasse devant les maisons le long de la Sèvre.

Sécurité

Le site est un Etablissement Recevant du Public (ERP) de 4^{ème} catégorie. Vous devez vous conformer au prescription du gérant et du personnel de l'établissement. Quelques rappels :

- En cas de déclenchement de l'alarme **vous devez évacuer immédiatement l'établissement**. Nous vous rappelons la présence des **2 escaliers de secours** aux extrémités de chaque plateau, accessibles de chacun des étages et munies de trappes à fumée manoeuvrables depuis le niveau 1. Toutes les portes extérieures sont facilement déverrouillables de l'intérieur.
- La grande salle ne doit pas accueillir plus de 199 personnes (156 personnes maximum recommandées)
- Vous devez faire en sorte que l'ensemble des issues à tous les étages restent bien dégagées pendant toute la durée du séjour. De même, les portes coupe-feu des chambres et des escaliers, ne doivent pas être encombrées ou bloquées.

Par ailleurs, l'utilisation des prises multiples est interdite sur le site (sauf celles munies d'un interrupteur lumineux marche/Arrêt), ainsi que celle de tout appareil de cuisson du type réchaud.

Sonorisation

Une sonorisation est installée. Conformément à la réglementation en vigueur, le volume sonore ne doit pas dépasser 105 DBA. Au dessus de ce seuil, il représente un danger pour les personnes présentes dans la salle et risque d'incommoder les voisins. Un limiteur de son a été installé dans la grande salle pour permettre le respect de cette règle.

Il est formellement interdit de sortir la sono à l'extérieur.

Vaisselle

La vaisselle est entièrement à votre disposition, y compris les ustensiles, marmites... Vous devez restituer le gîte avec le matériel et la vaisselle lavés et rangés dans les emplacements prévus. En cas de négligence une somme forfaitaire de 50€ minimum vous sera demandée.